



### Préavis municipal n° 23 / 2022

Concernant le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable dans le chemin du Chevalet entre la chambre des Allamands et le lieu-dit « Saumont »

#### Rapport de la COFIN

---

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La COFIN dans le cadre du préavis 23 / 2022 s'est réunie le 27 juin 2022 et s'est constituée comme suit :

			Présences
			27.06.2022
			19h30-21h15
Président/e	Weill-Lévy Anne	Vert.e.s	X
Vice-président	Volet Philippe	PLR	X
Rapporteur	Vienet Pascal	Gdl	X
Membres	Andreutti Corinne	Gdl	Excusée
	Châtelain Marc	PLR	X
	Drost Heike	ELU	X
	Jolivat-Zwyssig Isabelle	PLR	X
	Singarella Giuseppe	PS	X
	Stoeri Christoph	PLR	X

Ont participé à la séance (dès 20h15, et hors délibérations et votes) : Mme Sarah Lisé, municipale en charge des finances, et M. Thierry Georges, municipal de l'urbanisme et des travaux. Les membres de la COFIN les remercient pour leur collaboration et les explications fournies.

#### Discussion avec les municipaux

Les points suivants ont fait l'objet d'échanges avec les municipaux présents :

Q : Plus de 3.7 millions de francs ont été accordés cette année pour des travaux en relation avec les comptes affectés à l'eau potable, ce qui paraît beaucoup.

R : Ce chiffre est en adéquation avec les 12 millions de francs prévus d'être engagés sur la législature. Les précisions suivantes sont en outre apportées quant aux réserves affectées :



#### Réserves

Blonay	CHF 2'217'192.10
Saint-Légier	CHF 5'234'071.64
<u>En cours</u>	<u>CHF 552'913.75</u>
<b>Total</b>	<b>CHF 8'004'177.49</b>

#### Solde à amortir

Blonay	CHF 5'742'293.95
<u>Saint-Légier</u>	<u>CHF 3'591'120.10</u>
<b>Total</b>	<b>CHF 9'333'414.05</b>

Amortissements au budget 2022 :	CHF 677'360.--
Prélèvement budget 2022 :	CHF 42'505.--

Q : Ce préavis a été avancé par rapport au plan des investissements. Est-il prévu qu'une nouvelle mouture du plan des investissements soit établie ? Et question complémentaire : où en est le plan de législation ?

R : Le plan des investissements (document de travail) sera présenté dans le cadre du prochain budget. Le plan de législation, quant à lui, devrait être prêt vers la fin de l'été.

Q : Quelle est la prestation d'ingénieur qui correspond à CHF 95'000.-- ?

R : Ce montant intègre plusieurs aspects, notamment les calculs sur la conduite de distribution, le cheminement, le dimensionnement des tuyaux, la conception du système entre le départ des sources jusqu'au réservoir de Saugy. A noter que ce coût est une part d'une prestation plus globale.

Q : Question complémentaire sur les prestations d'ingénieur : combien d'heures de travail sont prévues, et comment seront réparties ces heures ?

R : Les chiffres seront fournis par la Municipalité.

Q : Comment est fait le double contrôle entre le métrage et les montants facturés ?

R : Cette opération est assurée par le bureau d'ingénieur MCR.

Q : L'amortissement d'un tel projet sur 30 ans est-il en adéquation avec la durée de vie des conduites ?

R : Oui, les conduites ont une espérance de vie qui dépasse largement les 30 ans.

Q : Pourquoi n'y a-t-il pas de prise en compte de subsides incendie dans le projet, alors que ce dernier contribuera à améliorer la défense incendie ?

R : Un subside sera bien accordé à l'issue de l'ensemble des travaux. Il n'est toutefois pas chiffré à ce stade.

Q : Au vu de la récurrence des travaux d'entretien de nos conduites, doit-on considérer qu'il y a des défauts d'entretien importants ?

R : S'il y a en effet un rattrapage à faire, on ne peut toutefois pas considérer qu'il y ait un défaut d'entretien. D'ailleurs il n'y a pas aujourd'hui de surcoûts liés à un potentiel retard d'entretien.



Q : Comment sont dimensionnées les conduites à poser si l'on ne connaît pas encore précisément ce que l'on va trouver ?

R : Une simulation a été faite.

Q : Pour donner suite aux attermolements passés, peut-on considérer que la stratégie de forage (horizontal, vertical...) est maintenant clairement définie ?

R : Oui, la stratégie est établie. Celle-ci va s'appuyer sur des réservoirs d'eau naturels qui ont été trouvés récemment. La manière de les exploiter diffère un peu des sources actives aujourd'hui, dont la production ne peut pas être contrôlée, et dont les délais de distribution sont serrés (48h). Il s'agira de pomper l'eau en fonction des besoins, ce qui évite d'épuiser nos réserves ou de devoir vidanger le surplus dans la rivière. Les conduites seront aussi un peu différentes, car elles permettront de faire du turbinage. Il y en aura 2, une pour l'approvisionnement et l'autre pour le turbinage.

Q : Comment s'est clôturé le problème de l'échec du forage horizontal ?

R : Le procès a été gagné par la commune, une communication a été faite au Conseil Communal à ce sujet. Les tuyaux ont été vendus par le boursier communal à la valeur de revente du métal.

### **Analyse**

Les chiffrages financiers du préavis ont été contrôlés par plusieurs membres de la CoFin, et ne suscitent pas de remarque particulière.

Certains membres déplorent la qualité des plans du préavis, qui rendent difficile l'évaluation précise des coûts du projet.

### **Conclusions**

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, les membres de la COFIN vous proposent, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis de la municipalité présenté, comme suit :



*Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :*

*Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier  
décide*

- *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable dans le chemin du Chevalet entre la chambre des Allamands et le lieu dit « Saumont »;*
- *de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 1'060'000.- TTC ;*
- *de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;*
- *d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans au maximum conformément au règlement sur la comptabilité des communes.*

Blonay-Saint-Légier, le 27 juin 2022

Pour la COFIN

La Présidente

Anne Weill-Lévy

Le Rapporteur

Marc Châtelain